

JE PROTEGE MON COMPTEUR D'EAU CONTRE LE GEL

A l'approche des chutes de températures, le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur votre compteur d'eau potable ainsi que sur vos canalisations.

Votre compteur est sous votre responsabilité. Il est important de le protéger contre tout dommage pour éviter que des fuites apparaissent sous l'effet du gel. En cas de destruction ou de détérioration de ce dernier ou de ses joints, le remplacement ou la remise en état sera à vos frais. *(Article 24 du règlement du service eau potable)*

Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace :

- Si le compteur est à l'extérieur :

Il est conseillé aux abonnés de calfeutrer le compteur d'eau et les canalisations exposés avec une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique (billes ou panneaux de polystyrène d'environ 10 cm d'épaisseur).

N'utilisez pas de matériaux absorbant l'humidité tels que carton, laine de verre, laine de roche, isolants minces réfléchissants, paille, feuilles mortes, morceaux de tissu ou journaux.

Pensez cependant à laisser l'accès au compteur pour les visites de contrôle. *(Article 22.2 du règlement du service eau potable)*

- Si le compteur est à l'intérieur :

Pensez à le calfeutrer avec un matériau isolant (laine de verre, laine de roche, mousse).

Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du mois de mars 2025 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Enfin, n'oubliez pas de surveiller régulièrement votre compteur pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Vous éviterez ainsi tout dégât matériel et une mauvaise surprise sur votre facture. De plus vous serez acteur de la protection de la ressource en eau.

Pour en savoir plus, se connecter sur www.grandbesancon.fr/eau